



COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 05-02-2021

entre Madame la Présidente de l'Université Paris-Saclay
et Vices Présidents, et les membres du Bureau de VYF

Présents	<p>Université : Madame Sylvie RETAILLEAU, Présidente de l'Université Paris-Saclay, Madame Jane LECOMTE, Vice-Présidente développement soutenable, Monsieur Antoine LATREILLE, Doyen de la faculté Jean Monnet, Université Paris-Saclay, Professeur Droit privé et sciences criminelles, en charge du patrimoine.</p> <p>VYF : Mesdames : Danielle COURTEAU ; Danielle FARRET ; Emmanuelle GILBERT ; Sylviane VLACHOS. Monsieur : Pierre FARRET.</p>	Salle Héritier Bâtiment Discovery
Excusés	Michel Bignard, André Loie ; Antoine Sotty. Membres du Bureau de VYF	Par visioconférence
Diffusion	Adhérents de l'Association VYF, site vyf-asso.com	
Rédacteurs	Danielle Farret et les Membres de VYF	

Objectif

Rencontrer Madame RETAILLEAU et les Vices Présidents universitaires afin de connaître les projets d'urbanisation dans le Campus-Vallée Universitaire.

Rencontre

1) Tour de table

Présentation des différents membres présents universitaires :

Madame RETAILLEAU, Présidente de l'Université Paris Saclay depuis le 2 mars 2020, physicienne,

Madame LECOMTE, Vice-Présidente développement soutenable, Directrice Unité Écologie, Systématique et Evolution UMR 8079,

Monsieur Antoine LATREILLE, Doyen de la faculté Jean Monnet, Université Paris-Sud, Professeur Droit Privé, Économie - Gestion et sciences criminelles, en charge du patrimoine.

Présentation des membres du Bureau de VYF :

Mesdames Danielle COURTEAU, ancienne Conseillère Municipale Bures ; Danielle FARRET : Présidente ; Emmanuelle GILBERT ancienne Conseillère Municipale Bures ; Sylviane VLACHOS ancienne Conseillère Municipale Bures.

Monsieur : Pierre FARRET.

Présentation des actions et des missions du VYF qui a pour objet la défense contre les risques liés à l'eau (pluviales et usées) et la protection de l'environnement:

- Lutte contre les risques d'inondation et de sécheresse et tout ce qui s'y rattache,
- Participation à la maîtrise des sources de pollutions : eaux usées et à la mise en état des réseaux d'assainissement, ainsi que tout ce qui s'y rattache (ex : les polluants de toute nature),
- Information sur la qualité des eaux potables,
- Protection du site, de l'environnement écologique incluant l'urbanisation, des fonds de vallée et des autres milieux humides de la ville de Bures sur Yvette et des communes environnantes ayant un impact sur celle ci. A cette fin, elle peut mener des actions dans le cadre intercommunal ou départemental, seule ou de façon concertée avec des associations ayant des buts similaires dans leur périmètre d'action,
- Participation à l'amélioration du cadre de vie et à la maîtrise de l'urbanisation existante ou future.
- Aide aux riverains, par des actions de prévention, d'information.

Préalable : Madame LECOMTE informe sur la différence entre : Développement Durable et Développement Soutenable. (annexe 1)

Le développement soutenable, c'est considérer que le développement de nos sociétés et de leurs économies doit s'appuyer sur le principe des limites planétaires et de la non substituabilité des ressources issues de la biosphère, tout en garantissant l'équité sociale.

Elle souligne qu'elle est écologue et sensibilisée à l'érosion de la biodiversité. Elle note que l'enjeu climat et celui des ressources en eau sont tout aussi importants. Tous ces enjeux doivent être pris en considération dans toute décision intervenant en matière de développement soutenable.

Les projets mis en œuvre doivent répondre à des besoins sociétaux. Dans leur conception et leur mise en œuvre, ils doivent également répondre à des enjeux climats (empreinte carbone) et être mis en phase avec la biodiversité. L'ensemble de ces éléments doit être pris en compte et notamment le problème de l'artificialisation des sols...

A l'ouverture de la réunion, Monsieur LATREILLE rappelle le travail important accompli par le SIAHVY pour la lutte contre les inondations et le projet d'extension de la zone humide dans l'espace naturel sauvegardé du campus Vallée. Il note qu'une partie substantielle du foncier de l'Université sera affectée à l'environnement et à un espace éducatif, avec reconstitution de la faune et de la flore. Il précise que plusieurs projets ont été déjà réalisés et d'autres sont en cours.

2) La discussion s'engage sur les nombreuses crues de l'Yvette [...1978-2000-2016-2018]

Etat des lieux de l'Yvette en général et du Campus-vallée plus précisément. L'action du SIAHVY de re-méandrage de l'Yvette et la remise en état de zones humides sont positives et entrent dans le cadre des travaux du Plan de Restauration et de Gestion des Eaux (PRGE) pour lequel VYF a émis un avis favorable lors de l'enquête publique de 2020.

L'évènement de 2016 est commenté en tant que risque sécuritaire et sanitaire pour les étudiants habitants dans les immeubles du CROUS mais aussi pour les riverains. Si la résilience a été obligatoire de fait, les dégâts ont atteint la somme de 3 millions d'euros au sein de l'Université uniquement, les pollutions étant importantes (voir annexe II).

Madame RETAILLEAU rappelle que la gestion des inondations survenues en 2016 sur le campus de l'Université a permis de renforcer la notion de cellule de crise entre l'Université, la Préfecture et le SIAHVY et a conduit à la mise en œuvre d'une surveillance accrue de la rivière afin d'appréhender le danger.

La Ville de Bures a un Plan Communal de Sauvegarde incluant les inondations (PCS) obligatoire puisque présence d'un PPRi, l'Université comme toutes les écoles de la Ville participe à cette prévention sécuritaire en lien avec la Préfecture. Le SIAHVY rentre dans son rôle d'alerte auprès des habitants (téléphone et mail) en fonction des données de Météo-France temps zéro et projections à court et moyen termes. Ils gèrent les montées des eaux dans les bassins de rétention, et vérifient les hauteurs des eaux des rivières par télégestion afin de limiter les débordements, cependant le risque zéro n'existe pas...

Le Campus est une zone sensible dont une grande partie est couverte par un Plan de Prévention maximal des Risques d'Inondations (rouge) et à très grand risque (orange) accompagné d'une carte sur l'ensemble de la vallée. Élaboré en 2005, il est paru en 2006. Il est complété par une cartographie : Schéma Directeur de Gestion des Eaux (SAGE) des zones humides élaborée par la Commission Locale de L'eau (CLE). Beaucoup de zones du Campus sont reconnues comme zones humides avérées d'autres fortement probables selon l'Arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement (voir annexe IV).

Monsieur LATREILLE note qu'il existe une zone humide le long de la voie du RER, à côté de la base de vie de la RATP (Orsay), pour laquelle l'Université a un projet de réhabilitation, car celle ci se trouve dans le périmètre du foncier de l'Université.

Madame LECOMTE souligne que les zones humides doivent être maintenues et qu'il conviendra de réhabiliter celles qui n'existent plus en tant que telles. Elle considère que les zones humides devraient être maintenues sur les lieux où des projets de constructions pourraient être envisagés.

3) **Constructions futures et projet d'aménagement**

Actuellement, il n'y a pas de projet définitif selon Madame RETAILLEAU dans l'Université en général. La réflexion se fera en accord entre l'Université et les Élus de la Ville de Bures sur Yvette.

Beaucoup de bâtiments vont, du fait du transfert des laboratoires vers le Plateau, se libérer et c'est une superficie de 70 000 m² qui va ainsi pouvoir être valorisée.

Le grand problème sera le financement!!! Les besoins sont importants, il faudrait 600 millions d'euros pour réhabiliter tous les bâtiments désertés (sans compter le Bâtiment 220). Les budgets alloués à l'Université par l'État - 65 millions tous les cinq ans - ne permettent pas de prendre en charge les investissements nécessaires à la rénovation du site et des voies de circulation. *Quid* de l'ouverture vers les Start-up ? *Quid* des locations sans loyer à des entreprises qui assurent rénovation et entretien des bâtiments en contre partie d'un contrat limitant la durée, en fonction de l'investissement (exemple centre antidopage bâtiment 409).

S'agissant des projets de réhabilitation, Madame RETAILLEAU précise que les règles environnementales en territoire protégé sont contraignantes (ainsi, en raison de la lutte contre l'imperméabilisation des sols, il n'est pas possible de créer des rampes d'accès pour personnes handicapées dans ces zones ...). De même, elle précise qu'il existe une zone protégée au Sud du bâtiment 220, pour laquelle les contraintes liées au statut foncier sont fortes.

Elle rappelle qu'en 2016-2017, l'Université s'est battue pour conserver le site classé du campus Vallée, même s'il en résulte des contraintes pour l'Université ; elle ajoute que le site appartient à l'Etat et que de ce fait les décisions ne relèvent pas de l'Université.

Beaucoup d'enseignements et de laboratoires sont conservés dans le Campus tels les premiers cycles mais aussi les STAPS, les Mathématiques, la Physique lourde, la Chimie avec l'ICP, la LPGP (Gaz plasma), Astro, Droit et Éco-gestion de premier cycle, l'Administration, la Direction des relations internationales, la Direction de la recherche, les Affaires Juridiques, les Finances, la Direction de la formation et celle de la vie étudiante etc....

Une étude, dans le cadre d'un enseignement, sur le Campus a été réalisée par l'Agence J, Architecte Urbaniste. Il semblerait que ce soit un concours d'idées pour l'aménagement du Campus réalisé par un étudiant et présenté en juillet 2020 en mairie de Bures. Ce document d'évaluation de connaissance n'est en aucun cas un projet validé.

Le Maire de Bures, très intéressé par ce projet aimerait être moteur pour une réalisation future et dans un avenir proche. Il a été question d'imaginer une zone mixte, de type éco-quartier, mêlant habitat, petites entreprises et services publics.

Monsieur LATREILLE note que l'idée de faire un éco-quartier avec services publics, espaces verts, crèche, habitat intergénérationnel, s'inscrit dans un projet d'aménagement mixte possible. Il ajoute qu'il y aurait alors une enquête publique avec concertation pour définir la nature mixte de ce projet et sa faisabilité.

4) En ce qui concerne la pointe de Bures, de 5 ha

Rappel : Des négociations avec le SIAHVY ont eu lieu et ont abouti à la réalisation d'un reméandrage de l'Yvette et à la création de zones humides. L'ensemble est une pleine réussite mais a aussi un coût (voir annexe 2). Il faut donc être particulièrement prudent sur les projets de constructions dans ce secteur sensible qui risquerait de rendre négative cette action locale incluse dans un programme d'aménagement de l'Yvette, apportant protection locale mais aussi protection des villes en aval (principe de la gestion soutenable et solidarité amont/aval selon la Directive Inondation n° 2007/60/CE du 23 octobre 2007, relative à l'évaluation et à la gestion des risques qui vise à réduire les conséquences négatives sur la santé humaine, l'environnement, le patrimoine culturel et l'activité économique liées aux inondations).

5) Bilan

- Madame RETAILLEAU précise que des laboratoires vont être disponibles (ex : 220 restauration : 30 millions d'Euros). D'autres bâtiments, tel que le gymnase, ont encore leur utilité... quel sera leur avenir ?

- Prudence et réflexion : zone à risque d'inondation jouxtant l'Yvette et le canal de fuite du Moulin. Zones humides répertoriées par la CLE (SAGE).

- A ce jour aucun projet sérieux. Des simulations coût/bénéfice entre vente des terrains à des fins de construction et apports financiers pour mener à bien les projets de restauration dans le Campus vont être faits.

- Responsabilité et jurisprudence concernant les constructions dans des zones inondables ou à risque d'inondation. Définir des contraintes justes et sécuritaires.

- Trouver des aménagements sans risque pour l'Environnement et les Habitants potentiels.

- Monsieur LATREILLE propose de faire un cahier des charges très précis avec le Service Environnement et Paysage, sur leurs exigences et particulièrement celles concernant les zones humides et inondables.. Il propose d'ajouter dans ce cahier des charges l'obligation de consulter l'association VYF sur les zones humides, au titre de la protection de l'environnement.

Il indique qu'une étude économique sur les fonctionnalités et le projet d'aménagement de la pointe de Bures va être effectuée. Il examinera avec M. Vigier ce qui peut être lancé avant l'été.

Il recommande à l'association VYF de rencontrer M. Vigier avant de reprendre contact avec l'Université à la fin du mois de juin.

Conclusion : Nous remercions Madame RETAILLEAU, Madame LECOMTE, Monsieur LATREILLE pour leur accueil, leur écoute, et le partage de leurs idées de projets. VYF reste à leur disposition.

Point possible à planifier en juin 2021.

Annexes

Annexe I

« L'Université Paris-Saclay a choisi d'inscrire les stratégies de développement soutenable dans ses statuts. De ce fait, les enjeux du développement soutenable, depuis la lutte contre le changement climatique, la préservation de la biodiversité, la protection des ressources, jusqu'à la compréhension de leurs moteurs comportementaux et de leurs conséquences sociales et économiques sont au cœur des préoccupations de l'Université Paris-Saclay. »

Annexe II

Aspect qualitatif : L'Yvette dans sa partie aval étant considérée comme un cours d'eau fortement modifié, les objectifs, fixés par la Directive Cadre Européenne et revus par le SDAGE Seine Normandie, sont d'atteindre le bon potentiel écologique de la rivière d'ici 2021 et le bon état chimique d'ici 2027.

Annexe III

CHIFFRAGE DE L'OPÉRATION D'AMÉNAGEMENT

Les travaux se rapportant au projet porté par le SIAHVY (opérations de reméandrage, reprise des berges, requalification des canalisations sur berges, création d'une passerelle piétonne) ont été estimés aux montants suivants :

Opérations Montant HT Généralités 120 000 €

Travaux préparatoires 55 700 €

Assainissement eaux pluviales / eaux usées 33 000 €

Travaux de terrassements 673 000 €

Mise en place d'ouvrages hydrauliques 177 000 €

Travaux de génie végétal 125 300 €

Création d'une passerelle piétonne 36 500 €

Montant Total HT 1 220 500 €

Montant Total TVA 244 100 €

Montant Total TTC 1 464 600 €

Au titre de la compensation pour la destruction de zones humides, de la ligne 18. La SGP a financé à hauteur de 668 000€. Ce montant correspond à la totalité des travaux effectués sur les zones humides, notamment les terrassements.

Annexe IV

Carte du SAGE Orge/Yvette, ville de Bures sur Yvette

Zone concernée entourée d'un cercle bleu






Cartographie des zones humides avérées & probables du SAGE Orge-Yvette

BURES-SUR-YVETTE

28/10/2019

LEGENDE :

-  Zones humides avérées
-  Zones humides probables
-  Réseau hydrographique

